



# PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES DE VILLARD-BONNOT

MODIFICATION  
en conséquence de l'aménagement  
d'un mur de soutènement

***C3 – Carte du zonage réglementaire au 1 / 2 500  
après modification***

**JUILLET 2013**



## Légende :

### Niveau de contraintes :



**R** Zones d'interdictions sauf exceptions définies



**B** Zones d'autorisations sous réserve du respect de prescriptions

### Nature du risque :

G,g : glissement de terrain

P : chutes de blocs

v : ruissellement sur versant

### **Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :**

\* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer,

\*\* le second correspond à la nature du risque :

- caractère en minuscule pour les zones d'autorisations,
- caractère en majuscule pour les zones d'interdictions.

Périmètre de la modification

